

Pays de l'Empire—fin

Pays	Traité ou convention	Dispositions
ANTILLES BRITANNIQUES.	Accord commercial signé le 6 juill. 1925; en vigueur le 30 avril 1927.	Echange de marges spécifiques de préférence. En vigueur pour douze ans et ensuite jusqu'à expiration sur avis de six mois. Un avis du Canada, le 23 nov. 1938, mettant fin à l'accord, a été remplacé par un autre, le 27 déc. 1939, continuant l'accord et sujet à expiration sur avis de six mois.

Autres pays

Pays	Traité ou convention	Dispositions
ARGENTINE.....	Accord commercial signé le 2 oct. 1941; provisoirement en vigueur le 15 nov. 1941.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée. Peut être abrogé sur avis de trois mois.
BELGIQUE ET LUXEM- BOURG ET COLONIES BELGES.	Convention commerciale signée le 3 juill. 1924; en vigueur le 22 oct. 1924.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour quatre ans et ensuite jusqu'à expiration sur avis d'un an.
BOLIVIE.....	Arrêté en conseil du 20 juill. 1935, acceptant l'article 15 du traité de commerce entre le Royaume-Uni et la Bolivie du 1er août 1911.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée. Peut être abrogé sur avis d'un an.
BRESIL.....	Accord commercial signé le 17 oct. 1941; provisoirement en vigueur de la date de sa signature et définitivement le 16 avril 1943.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour deux ans à compter du 16 avril 1943 et ensuite pour des périodes d'un an jusqu'à expiration sur avis de six mois.
CHILI.....	Accord commercial signé le 10 sept. 1941; en vigueur provisoirement le 15 oct. 1941 et définitivement le 29 oct. 1943.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour deux ans à compter du 29 oct. 1943 et ensuite jusqu'à expiration sur avis de six mois.
COLOMBIE.....	Le traité de commerce avec le Royaume-Uni du 16 fév. 1866 s'applique au Canada.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée. Le traité est maintenu en vigueur par un échange de notes jusqu'au 30 sept. 1939 et ensuite jusqu'à expiration sur avis de trois mois.
COSTA-RICA.....	Echange de notes des 1-2 mars 1933 avec le Royaume-Uni et arrêté en conseil canadien du 20 juillet 1935.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée.